

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Construction par la SOGIMA de la résidence sociale "Emmaüs" de Cabriès

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SOGIMA une subvention exceptionnelle de 150 000 € destinée à accompagner le financement d'un projet de construction, en résidence sociale, de 15 logements PLAI destinés à l'accueil de membres de la Communauté Emmaüs de Cabriès dans le domaine de la Meunière, pour un coût prévisionnel d'investissement de 1 701 680 € TTC,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide départementale, qui ne sera pas associée à la mobilisation d'une contrepartie réservataire en logements en faveur du Département, compte tenu de la destination spécifique de l'immeuble,
- de procéder aux affectations et désaffectations de crédits indiquées dans le rapport ;
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe II du rapport.

Cette action sera financée sur les crédits inscrits au titre de l'AP n° 2016-18008J, au chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée